

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 13

Rubrik: Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation à Broc : le 9 juillet prochain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg,
Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à MM. Bondallaz et Wicht, instituteurs, à
Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie-Librairie catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg.

SOMMAIRE: Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Éducation à Broc. — Projet de règlement du fonds de secours de la Société fribourgeoise d'Éducation. — Prévoyance et Solidarité. — Les Ecoles normales (suite). — Réponse à la soustraction par compensation avec les débutants. — Nos vacances. — Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite pour 1902. — Bibliographies. — Correspondances. — Variétés. — Chronique scolaire. — Avis officiels.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Société fribourgeoise d'Éducation à Broc
le 9 juillet prochain

PROGRAMME

- 9 h. — Formation du cortège sur la place de l'Hôtel-de-Ville.
Office de *Requiem* dans l'église paroissiale.
Fête des enfants sur la place de l'école.
- 10 h. — Séance générale :
- a) Discours d'ouverture par M. Ody, préfet de la Gruyère;
 - b) Lecture du protocole et des comptes;
 - c) N mination du Comité;
 - d) Choix du lieu de la prochaine assemblée;
 - e) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question : *Mission de la famille, de l'école et de la commune dans l'éducation des enfants anormaux*;

f) Eventuellement : Projet de règlement d'un fonds de secours ;

g) Propositions individuelles.

1 h. — Banquet à l'Hôtel-de-Ville.

Derniers avis

1° La carte de légitimation ci-jointe donne droit à la faveur d'un billet simple course pour l'aller et retour, sur les lignes du réseau fédéral (y compris Bulle-Romont) et du Fribourg-Morat-Anet. Cet avantage n'est concédé qu'aux seuls participants domiciliés dans le canton de Fribourg. (Décision de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, du 25 juin 1903.)

2° Un train spécial a été accordé sur la ligne Bulle-Romont. Nos amis sont priés de bien vouloir faire leur possible pour l'utiliser.

3° Voici l'horaire des trains conduisant à Bulle :

Départ de Fribourg : 5 h. 45. — Arrivée à Romont : 6 h. 40.

» » Palézieux : 6 h. 17. — » » » : 6 h. 45.

Départ de Romont : 7 h. — Arrivée à Vuisternens : 7 h. 17.

(*Train spécial*) : » » à Sales 7 h. 26.

» » » » à Vaulruz 7 h. 32.

» » » » à Bulle 7 h. 42.

4° En gare de Bulle, de nombreuses voitures seront à la disposition des congressistes. Le prix de la course Bulle-Broc est fixé à 0 fr. 50.

5° Les participants voudront bien se soumettre aux ordres des membres du Comité local chargés de l'organisation du cortège.

6° Les répétitions de chant, pendant la séance du matin, sont prohibées.

7° On peut se procurer des cartes de banquet (prix : 2 fr. 50) soit devant le bâtiment d'école au sortir de l'office, soit à l'entrée de la salle de réunion.



Projet de règlement du fonds de secours de la Société fribourgeoise d'éducation

Nous insérons à nouveau ce « Projet de règlement », qui sera discuté à la réunion plénière, le 9 juillet. On relira aussi avec profit l'article « Prévoyance et Solidarité » se rapportant au même sujet.

1° Il est institué, au sein de la Société fribourgeoise d'éducation et en faveur de ses membres actifs, une caisse spéciale destinée à servir des secours extraordinaires dans les cas de besoin urgent.